



Orientation post 3e : faire des vœux provisoires

publié le 15/01/2023 - mis à jour le 15/12/2023

Phase provisoire (intentions d'orientation)

Descriptif :

Les parents d'élèves de 3e sont invités à faire des vœux provisoires qui seront étudiés lors du conseil de classe du 2e trimestre.

Sommaire :

- Comment faire cette démarche ?
- Comment saisir les intentions d'orientation ?
- Après le conseil de classe, vous pourrez consulter les avis donnés et en accuser réception

Chers élèves de 3e et chers parents d'élèves de 3e, il est temps d'indiquer vos vœux provisoires d'orientation pour l'année prochaine. **Nous vous proposons cette année deux réunions d'information le mardi 30 janvier 2024** pour présenter la voie professionnelle et l'apprentissage et **le jeudi 1er février 2024** pour présenter la voie générale et technologique.

Durant cette première période, vous vous êtes informés sur les différentes voies d'orientation possibles après la 3e :

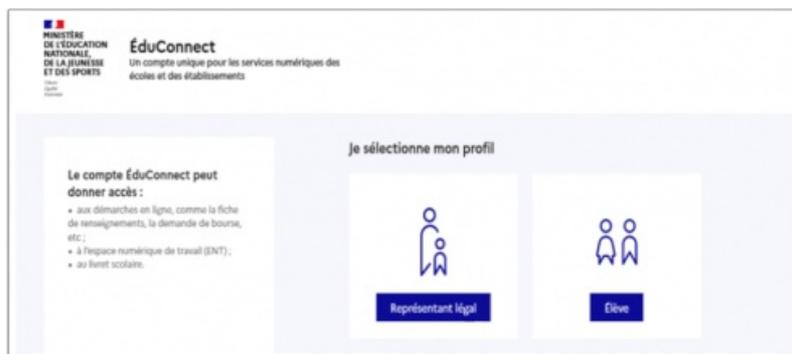
<https://www.onisep.fr/orientation/le-college/telechargez-le-guide-gratuit-en-classe-de-3-preparer-son-orientation>

- [Que faire après la 3e dans l'académie de Poitiers ?](#)
- [2nde générale et technologique](#)
- [2nde professionnelle](#)
- [1ere année de CAP](#)

Il est temps à présent de saisir vos vœux provisoires d'orientation pour l'année prochaine.

● Comment faire cette démarche ?

Vous devez vous connecter avec un identifiant "Représentant légal" sur votre compte "EDUCONNECT" via l'icône [ENEJ](#) située sur le site de l'établissement ; Attention, **un seul compte "Représentant légal" vous permettra de faire les démarches** et il vous faudra utiliser le même jusqu'au bout (en juin). L'autre compte "représentant légal" pourra voir les démarches mais ne pourra pas agir.



=> Vous arrivez sur l'ENT ENEJ du collège : choisissez l'entrée "**Scolarité service**", cliquez ensuite sur l'onglet "**mes**

services" puis dans la colonne de gauche, choisissez l'entrée "ORIENTATION"

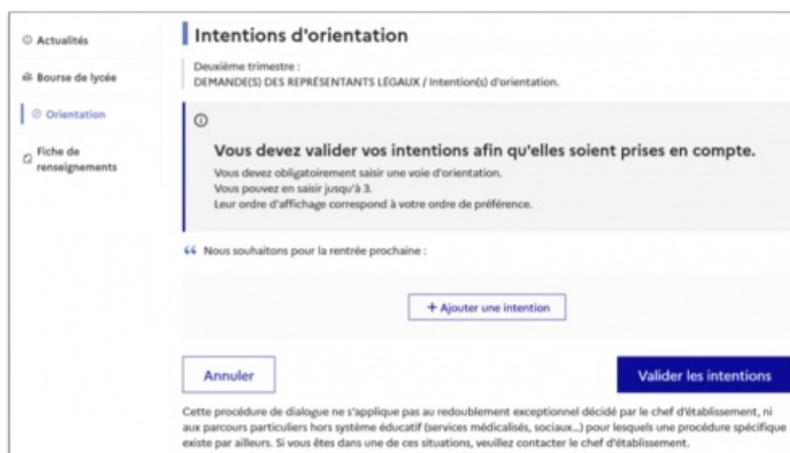


● Comment saisir les intentions d'orientation ?

Dans l'application "ORIENTATION" vous avez un calendrier et une présentation de chaque phase qui vous permet de vous repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation.



Le bouton "+ Ajouter une intention" ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées.



La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, vous pouvez faire jusqu'à 3 vœux qu'il est possible de modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne ORIENTATION à la date du conseil de classe du 2e trimestre => jusqu'au 3 mars 2024

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

- Après le conseil de classe, vous pourrez consulter les avis donnés et en accuser réception

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	---	--	---

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e et pour vous informer.

Vos interlocuteurs au collège pour vous aider dans vos démarches d'orientation sont :

- Le/la professeur(e) principal(e)
- La psychologue de l'Education nationale (Mme GUEYE, présente le jeudi une semaine sur 2)
- Mme Licari, la secrétaire (mini-stages, aide à la connexion, aide pour la saisie sur le téléservice)
- Mme Vincent, la principale du collège